

## PREFET DE L'HERAULT

## Communiqué de presse

Communiqué de presse

Montpellier, le 7 février 2017

## Contact presse:

Service départemental de la communication interministérielle 04 67 61 61 25

pref-communication@herault.gouv.fr



## Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue à la préfecture de l'Hérault, le vendredi 3 février 2017.

- 1. Le projet de régularisation et d'extension d'un magasin spécialisé en matériel de chasse et de pêche de 118 m² portant la surface de vente totale à 440 m², situé sur la commune de Clermont-L'hérault, Z.A.E. Vallée de l'Hérault, 4 Rue du Chardonnay, a recueilli un avis favorable.
- 2. Le projet de création d'un supermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne «LIDL» de 1696,86 m² de surface de vente, situé sur la commune de Sète, 912 Avenue Gilbert Martelli, a recueilli un avis favorable.

Depuis le décret 2008-1212, le CDAC, dont le secrétariat est assuré par le bureau de la réglementation générale de la préfecture, est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 5 élus locaux (dont le maire de la commune d'implantation et le Président du Conseil Général) et de 3 personnes qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

Site internet: http://www.herault.gouv.fr